

POUR S'INSCRIRE AU LYCEE SAINTE MARIE

**PREMIERE ETAPE**

- ◆ Vous devez télécharger sur le site de l'établissement les différents documents d'informations.
- ◆ Vous devez **nous adresser le formulaire de demande d'inscription complété avec toutes les autres pièces demandées soit :**
  - par mail, à l'adresse suivante [inscription-lycee@ism-antony.org](mailto:inscription-lycee@ism-antony.org)
  - par courrier *INSTITUTION SAINTE MARIE*  
*Censeur du Lycée, Madame CARION*  
*2 rue de l'abbaye*  
*92160 ANTONY*
- ◆ Vous recevrez un mail de réception vous indiquant si le dossier est complet ou non.

***Attention tout dossier incomplet ne pourra être étudié.***

**DEUXIEME ETAPE**

- ◆ Si le dossier est complet, vous trouverez dans le mail un lien pour prendre rendez-vous avec le Censeur, Madame CARION.
- ◆ En cas d'acceptation, elle vous remettra le dossier d'inscription définitive d'une validité de 15 jours.

**TROISIEME ETAPE**

- ◆ Pour finaliser l'inscription, vous devez remettre le dossier d'inscription complet, par courrier, dans les 15 jours suivant l'entretien. Une fois le dossier remis, l'inscription est effective. Elle devra cependant être validée par la décision du conseil de classe d'origine au mois de juin.
- ◆ Si le dossier n'a pas été renvoyé dans les délais, la demande d'inscription sera automatiquement annulée.
- ◆ Une lettre de désistement vous est remise avec l'inscription définitive pour clarifier votre situation, dans le délai des 15 jours suivant le rendez-vous,
- ◆ Le principe des inscriptions multiples bloquant plusieurs places dans plusieurs établissements pour un seul élève n'est pas admissible, sauf dans le cas de la section anglophone à recrutement sélectif. Toutefois un élève qui ne satisferait pas aux tests se verrait automatiquement accueilli dans une classe de seconde traditionnelle dans l'Institution.

**QUATRIEME ETAPE**

- ◆ Vous devez envoyer les bulletins trimestriels au fur et à mesure de leur réception ; et, fin juin, fournir les documents indiqués page 4 de ce document. Adresse mail pour l'envoi des bulletins : [inscription-lycée@ism-antony.org](mailto:inscription-lycée@ism-antony.org)

.../...

## PROJET PEDAGOGIQUE DU LYCEE SAINTE MARIE

La réflexion pédagogique est en perpétuelle évolution ; et le texte suivant qui a été élaboré à l'aide du travail de chaque groupe disciplinaire, dont le représentant en a approuvé les termes, n'est qu'une étape dans la vie de la maison. Il indique néanmoins à quoi se réfère la pratique des enseignants.

Le projet du lycée Sainte Marie s'inscrit dans la tradition éducative de la Société de Marie. Il a pour objet unique de permettre aux jeunes qui sont confiés à l'établissement d'être les « hommes debout » dont aura besoin le XXIème siècle.

Il est rédigé à partir des rencontres qu'ont eues entre eux les coordonnateurs des diverses disciplines, après qu'ils eurent réfléchi en commun avec leurs collègues à partir d'une saisie du réel dans leurs classes. L'analyse de la situation, ainsi menée, nous amène à mettre dorénavant l'accent sur les points suivants. Ils ne sont pas des formules passe-partout, fruits d'un langage à la mode. Ils sont ce que nous voulons faire vivre chaque jour, dans nos classes.

1. La montée très nette de la paresse intellectuelle et physique, de l'individualisme et de l'ignorance excepté quand il s'agit du champ de l'intérêt immédiat ou à court terme, a pour effet de mettre l'enseignement stricto sensu au rang des préoccupations secondaires, de renforcer le « chacun pour soi », le système D ou le bachotage de dernière heure ; d'empêcher les jeunes qui nous sont confiés de se structurer, de se poser en tant que personnes, hors des pressions du groupe, de la mode, de l'air du temps ; de savoir dire non ou de s'engager jusqu'à réaliser concrètement ce à quoi ils s'engagent.

2. Nous avons des éléments de réponse à apporter à cette situation. Ce sont eux qui constituent le ciment du lycée Sainte Marie, ce qui permet de garantir, du même coup, la diversité des personnalités, des pratiques et des opinions qu'ont les enseignants de l'établissement. Ces éléments sont les suivants :

- ◆ Nécessité pour nous de travailler en commun dans une même discipline en nous retrouvant pour échanger nos analyses et nos savoir-faire ; d'avoir des points de rencontre dans l'année autour d'épreuves et d'évaluations communes ; de développer l'effort pour décrocher dans nos pratiques et dans l'esprit des élèves les divers enseignements, en insistant en particulier sur l'importance de la culture religieuse pour comprendre notre patrimoine et bâtir sur du solide.
- ◆ Nécessité de hiérarchiser, de graduer au mieux les étapes de la formation d'une année à l'autre, d'un trimestre à l'autre, pour que la formation ne se fasse pas par à-coups, mais dans une progression plus stabilisante pour nos élèves et pour qu'ils s'y retrouvent d'une année sur l'autre.
- ◆ Nécessité de développer chez nos élèves le besoin d'une réelle activité intellectuelle probe et communautaire, loin du consumérisme ou du bachotage : étude de documents, réemploi personnel des connaissances acquises ; développement de l'oral en classe ; valorisation du temps de travail personnel ; prise de responsabilités diverses dans le déroulement du cours et dans la vie de la classe ou de l'établissement.
- ◆ Nécessité de donner à chacun selon ses besoins : de nourrir les meilleurs et de soutenir les plus moyens en assurant intra muros le soutien nécessaire ou le plus susceptible d'être reçu par chacun.
- ◆ Nécessité de montrer à nos élèves l'au-delà de l'utilitaire en développant l'ouverture à la culture générale dans sa variété et sa gratuité ; l'ouverture sur le monde extérieur et les choix éclairés qu'il nécessite.

Ces divers aspects se concrétisent à deux niveaux dans l'établissement :

1. Au niveau institutionnel par l'organisation de la scolarité, du contrôle continu, de l'accompagnement personnalisé de chacun.

2. Dans les diverses disciplines enseignées dont chacune doit faire l'objet d'un projet pédagogique qui formule clairement les moyens à mettre en place dans chaque département d'enseignement

Tout cela converge vers un art de vivre, d'enseigner ou d'apprendre qui réaffirme à temps et à contretemps s'il le faut, le bonheur de se dépasser, chacun selon sa mesure ; de vaincre ses freins et ses résistances intérieures ; de se forger hors des modes et au-delà du médiocre, une vision attractive et attrayante du travail et de la vie.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS SUITE A LA REFORME PREVUE

#### Horaire hebdomadaire

LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI	de 8h30 à 12h25 & de 14h à 17h, 18h ou 19h <sup>(1)</sup>
MERCREDI & SAMEDI	de 8h30 à 12h20 <sup>(2)</sup>

(1) En raison des options, certains après-midi peuvent commencer à 13h.

(2) Les 1<sup>ères</sup> et Terminales Anglophones ont cours le mercredi en début d'après-midi. Les 2<sup>e</sup> commencent leurs DST le mercredi à 8h15.

En cas de vacance entre deux heures de cours, les élèves sont en salle d'étude surveillée ou au CDI après inscription préalable.

(3) Les 1<sup>ères</sup> SI ont cours tout le mercredi après-midi.

#### Les livres

En lycée, ils sont en majorité prêtés par l'Etablissement.

#### Le carnet de correspondance

Il sert de lien entre l'établissement et les familles. Vous y trouvez le règlement des élèves, les consignes diverses, les pages de correspondance et les informations concernant les aménagements d'emploi du temps, les entrées retardées ou les sorties avancées.

#### Les réunions de parents

Trois réunions ponctuent l'année :

- La première, courant octobre permet la prise de contact avec le Professeur principal et l'équipe enseignante de chaque classe.
- La deuxième en janvier - février permet aux familles de rencontrer individuellement chaque professeur.
- La troisième (en décembre pour les Terminales) informe sur les questions d'orientation.

#### Orientation et Informations

L'établissement offre aux élèves les services d'un Conseiller d'Orientation (Cap Orientation).

Des stages sont proposés durant les vacances avec Action Jeunes, organisme d'aide à l'orientation.

#### La Pastorale

Toutes les classes du lycée ont 1 heure de culture religieuse par quinzaine (par semaine pour les Terminales) et les 2<sup>ndes</sup> et 1<sup>ères</sup>, un temps de partage en groupe sur les questions touchant la vie spirituelle et les problèmes de notre temps.

Le Lycée propose en cours d'année plusieurs activités, sorties et séjours pastoraux ouverts à l'ensemble des élèves.

#### Le Conseil des Elèves

Il prête assistance aux projets de classe.

Il suscite des activités de culture ou de loisirs à usage des lycéens.

Le travail du Conseil des Elèves est animé par le Préfet de la Vie Lycéenne.

## **PIECES À FOURNIR LORS ACCEPTATION D'INSCRIPTION**

Nous vous donnons, à titre indicatif, la liste des principales pièces que vous aurez à nous fournir pour constituer le dossier d'inscription définitive. Cela doit être fait en deux temps :

### **Dans les 15 jours qui suivent le rendez-vous avec le Censeur :**

- La fiche d'inscription.
- Un chèque de **250 €**.
- L'imprimé d'engagement de paiement 2018-2019.
- Le Mandat de Prélèvement-SEPA (avec le RIB indispensable)
- La demande de prélèvement automatique, si vous choisissez ce mode de paiement.
- La photocopie du relevé des notes obtenues aux épreuves anticipées pour les élèves entrant en Terminale.
- La photocopie du relevé des notes du baccalauréat pour les élèves s'inscrivant pour une deuxième Terminale à Sainte Marie.

### **En fin d'année scolaire et en tout cas avant le 5 juillet :**

- Un certificat de scolarité (exeat) de l'Etablissement actuellement fréquenté, mentionnant la décision de fin d'année.
- Une attestation de l'Etablissement d'origine (quitus) indiquant que la famille est en règle avec le service comptable.
- La photocopie des derniers bulletins trimestriels de l'année en cours (3<sup>ème</sup> trimestre).
- Pour les Secondes, la photocopie recto-verso de la Carte d'Attestation Scolaire de Sécurité Routière.
- Eventuellement une lettre de motivation du candidat pour le jumelage avec Valencia ou Portsmouth en Seconde.
- Le dossier scolaire, quand celui-ci a été remis à la famille par l'établissement d'origine.